

CLIMAT DES AFFAIRES ET RÉFORMES MAJEURES EN RD CONGO DE 2003 À 2020

BUSINESS CLIMATE AND MAJOR REFORMS IN DR CONGO FROM 2003 TO 2020

Emmanuel BAHAL'OKWIBUYE BARABARWA

Université Officielle de Bukavu, RD Congo

ebarabarwa@gmail.com

Résumé : La République Démocratique du Congo a connu des perturbations économiques et sécuritaires jusqu'à être qualifiée d'un « climat des affaires très difficile » par le Bureau américain des affaires commerciales 2014. Et pourtant, Depuis 2009, elle a lancé un vaste programme de réformes dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et des investissements afin d'occuper une place de choix dans le rapport « Doing Business ». Le but de ce travail est de fournir au lecteur un décryptage succinct de l'évolution de l'environnement des affaires en République Démocratique du Congo de 2003 à 2020. Par une analyse statistique des données secondaires issues des bases de données de la Banque Mondiale, des ministères du plan, du budget, des finances et de l'économie ; les résultats montrent que, sur les dix domaines évalués, six domaines ont vu leurs indicateurs améliorés sensiblement. Cependant, d'énormes défis sont encore à relever par les autorités congolaises pour la durabilité des réformes adoptées et les chercheurs dans l'investigation sur l'efficacité des réformes adoptées en tenant compte des enjeux actuels de la mondialisation et du numérique.

Mots clés : Climat des affaires, "Doing Business", Réformes

Abstract : The Democratic Republic of Congo has experienced economic and security disruptions until it was qualified as a "very difficult business climate" by the United States Bureau of Commerce in 2014. And yet, since 2009, it has launched a vast program of reforms as part of the improvement of the business and investment climate in order to occupy a prominent place in the "Doing Business" report. The purpose of this work is to provide the reader with a brief deciphering of the evolution of the business environment in the Democratic Republic of Congo from 2003 to 2020. Through a statistical analysis of secondary data from the databases of the World Bank, the ministries of planning, budget, finance, and economy, the results show that, out of the ten areas evaluated, six areas saw their indicators significantly improved. However, enormous challenges are still to be met by the Congolese authorities for the sustainability of the reforms adopted. Researchers also are concerned with the investigation of the effectiveness of the reforms adopted, taking into account the current challenges of globalization and digital technology.

Keywords: Business climate, "Doing Business", Reforms

Introduction

Le climat des affaires ne cesse de préoccuper les différents acteurs politiques et économiques, vu le rôle que peut jouer les petites et moyennes entreprises en matière de création de richesses et d'emplois (EL MOUTAOUKIL A. et ZAROUAL F., 2019).

Ce besoin s'amplifie de plus en plus à la suite de l'évolution technologique et différentes crises humanitaires que subie la planète.

Appréhendé comme un espace conceptuel dans lequel évolue une entreprise (EDBM, 2020), le conseil économique du Madagascar offre une vue globale du climat des affaires car sa définition intègre des facteurs socio-démographiques, économiques, politiques, juridiques, infrastructurels, technologiques et environnementales préposés ayant un impact sur les décisions de l'entreprise et le développement de son activité. De cette définition découle une compréhension selon laquelle le climat des affaires, incluant les investissements, influe sur les risques, les coûts et même les obstacles à la concurrence associées aux opportunités de marché (Tite Beke E., & Melagne N'guessan D.-D., 2013).

Plusieurs recherches s'investissent à définir les indicateurs fiables du climat des affaires, d'une part l'institut national de la statistique et des études économiques en France, explique l'indicateur synthétique du climat des affaires comme un résumé de la tonalité des enquêtes européennes de la conjoncture. Plus l'indicateur est élevé, plus le climat des affaires est favorable. Cet indicateur est calculé par analyse factorielle, une technique qui permet de résumer l'évolution concomitante de plusieurs variables dont les mouvements sont très corrélés (INSEE, 2021)

D'autres parts, le rapport Doing Business de la Banque Mondiale analyse les réglementations des économies dans des domaines différents afin d'évaluer le climat des affaires à travers le monde. L'étude se penche sur dix domaines pour attribuer à chaque économie une note sur la facilité de faire des affaires. Les analyses portent particulièrement sur les règles qui affectent la vie d'une entreprise, de sa naissance à sa liquidation : création d'entreprise, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention d'un prêt, protection des investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité (DB, 2020).

La série d'études annuelles Doing Business depuis sa première publication en 2003 présente les indicateurs du climat des affaires de la RD Congo. Le but de cet article est donc de fournir au lecteur, premièrement, une présentation synthétique de l'environnement évolutif du climat des affaires en République Démocratique du Congo depuis 2003 jusqu'en 2020 et deuxièmement, coupler les analyses de chaque domaine par les grandes réformes enclenchées et politiques publiques adoptées pour assainir le climat des affaires dans l'économie RD Congolais.

1. Méthodologie

A travers l'étude de Carlin, W. & Seabright, P. (2008), la littérature sur les effets du climat des affaires est vaste. Difficile même de tenter d'en faire une revue ici. Cela est dû à l'homogénéité méthodologique imposée par un cadre d'analyse en coupe transversale par pays. Beaucoup d'études portent en réalité sur le climat des affaires même quand elles ne s'intitulent pas ainsi (Carlin W., & Seabright P., 2008).

Le rapport nommé Doing Business a été créé en 2002 par le groupe de la banque mondiale. Il présente le classement des économies des pays en fonction de la facilité d'y faire des affaires. Le premier rapport Doing Business, publié en 2003, portait sur cinq ensembles d'indicateurs dans 133 pays. A ce jour, le dernier rapport de 2020 couvre encore dix ensembles d'indicateurs dans 190 économies.

A travers une enquête de conjoncture dans divers pays, les rapports "Doing Business" fournissent des informations sur le climat des affaires et proposent ainsi un signal précoce sur l'activité économique dans les services marchands et non marchands. Ces rapports enrichissent également la gamme des indicateurs de court terme et de diagnostic conjoncturel au pays (DARNÉ O., et BRUNHES-LESAGE V., 2008)

Cette étude s'est déroulée en deux phases : la première phase est celle de la recherche documentaire par l'exploitation des rapports Doing Business (2003-2020) et l'inventaire des politiques économiques et sociales adoptées par la RD Congo dans la période couverte par cette étude. La deuxième phase consistait à rassembler les bases de données de la Banque Mondiale pour analyse. L'objet de ces deux phases était de recueillir les données sur les indicateurs dans une dizaine de domaines : création d'entreprise, permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs, paiement des impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et Exécution des contrats, pour faciliter l'analyse et le recoupement des niveaux de progression des ces indicateurs avec les mesures prises par l'Etat pour assainir le climat des affaires en RD Congo.

Les données récoltées sont de type secondaire. Elles sont issues de 17 rapports Doing Business, des bases de données disponibles sur le site de la Banque Mondiale ainsi que des rapports publiés par les ministères du plan, du budget, des finances et économie de RD Congo.

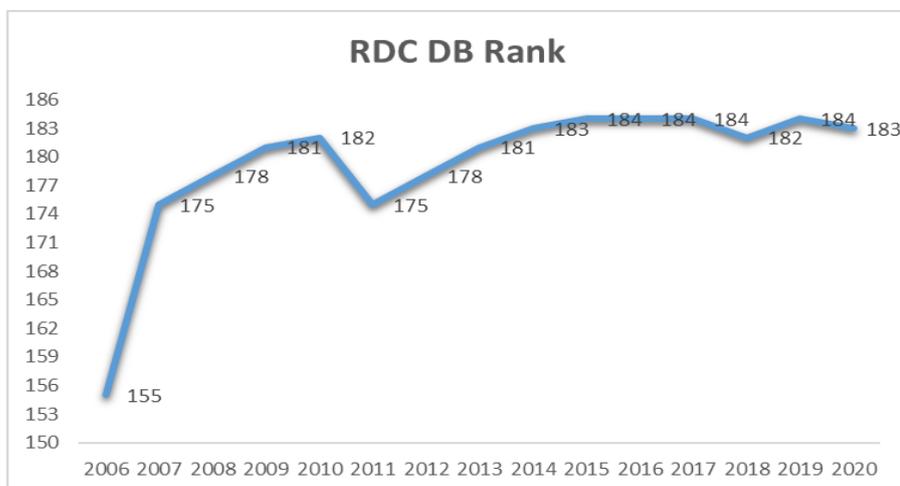
Il s'agit ici d'une démarche quantitative, analyse statistique avec des résultats présentés sous forme de graphiques en courbes et histogrammes effectués grâce au logiciel Excel.

Cet article effectue une analyse, décortique les concepts et les résultats tout en faisant un parallélisme avec les réformes publiques adoptées par l'Etat Congolais au cours de cette période d'étude et propose de nouvelles pistes de recherche.

2. Résultats

Position de la RD Congo dans les rapports Doing Business, évolution sur le classement de 2003 à 2020.

Rang occupé par la RDC dans le Doing Business 2006 à 2020



Source : Nos analyses, données "Doing Business", BD Banque Mondiale

La RD Congo figure dans les rapports "Doing Business" de la première publication, mais ce n'est que dans le rapport de 2006 que la Banque Mondiale comme à faire un classement des économies. Moins le chiffre est élevé, mieux c'est.

Le pays s'est lancé depuis 2009 dans un vaste programme des réformes dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et des investissements afin d'améliorer son positionnement dans le rapport « Doing Business » accroître substantiellement son taux d'investissement.

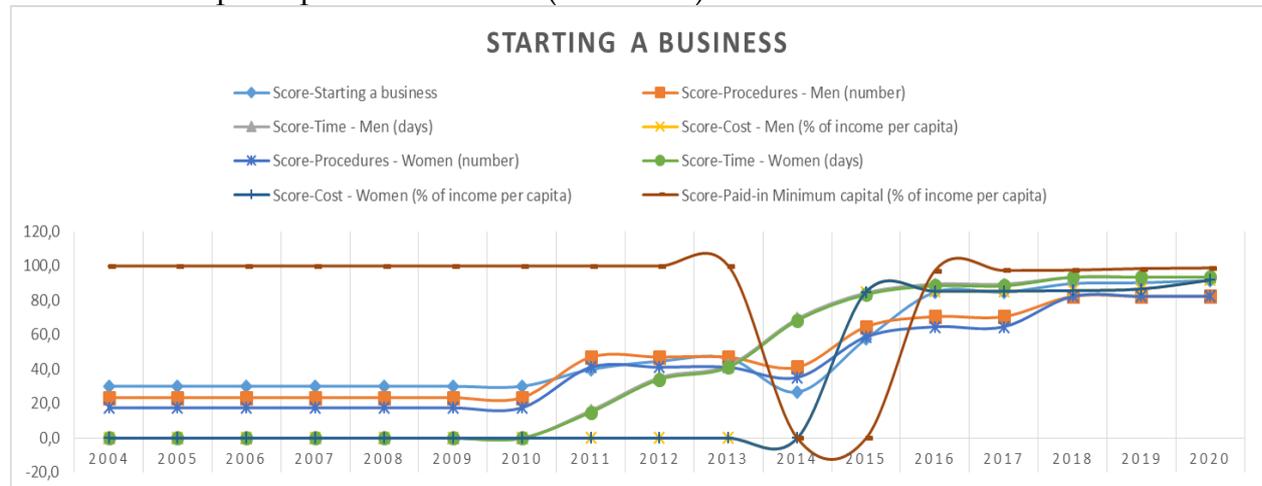
Ci-dessous, les réformes opérées dans les 10 domaines de réglementation des affaires évaluées par la Banque Mondiale dont les facilités pour : Démarrer une entreprise, Traiter les permis de construire, Employer des travailleurs, Enregistrer une propriété (des biens), Obtenir un crédit, Protéger les investisseurs minoritaires, Payer des impôts, Commerce transfrontalier (au-delà des frontières), Faire respecter les contrats et Fermer une entreprise.

2.1. De la création d'une entreprise

Plusieurs indicateurs sont associés au domaine de création d'entreprise dont la durée, le nombre de procédures, le capital minimum exigé, le coût et leur analyse selon le genre.

Principaux indicateurs de la création d'entreprise

Ci-dessous la présentation graphique de l'évolution de principaux indicateurs : Evolution des principaux indicateurs (2004-2020)



Source : Nos analyses, données "Doing Business", BD Banque Mondiale

Il est à constater que tous les indicateurs ont évolué timidement de 2004 à 2010 pour, ensuite, connaître un accroissement continu jusqu'en 2020. Cette période est marquée par des grandes réformes à la base de la réduction du délai de création d'entreprise aujourd'hui entre 2 et 3 jours ouvrables, le coût de création d'entreprise réduit de 120 à 80 USD (Société), 70 USD (SARL sous seing-privé) et 30 USD pour les Établissements (Personnes Physiques).

Les réformes se déclinent comme suit :

Informatisation des services intervenants dans le processus de création d'entreprise.

Mise en réseau des services intervenants dans le processus de création d'entreprise.
 Instauration du système de suivi électronique en ligne du dossier de création d'entreprise (e-guce), à travers le lien ci-après : www.e-guce.guichetunique.cd
 Dématérialisation du processus de création d'entreprise
 Dématérialisation du formulaire unique de demande de création d'entreprise
 Consolidation de la suppression de l'autorisation maritale exigée jadis à la femme mariée entrepreneure pour exercer ses activités économiques et commerciales et créer son entreprise
 Consolidation de l'informatisation du RCCM et de la recherche de la dénomination sociale au Guichet Unique
 Intégration du processus de déclaration d'embauche de l'ONEM au sein du Guichet Unique de Création d'Entreprise et accomplissement de ladite formalité au sein dudit Guichet Unique.

2.2. Du traitement des permis de construire

Principaux indicateurs du traitement des permis de construire

Ci-dessous la présentation graphique de l'évolution de principaux indicateurs :
 Evolution des principaux indicateurs (2006-2020)



Source : Nos analyses, données "Doing Business", BD Banque Mondiale

Sur ce graphique, une faible amélioration est à constater sur les quatre indicateurs présentés dont le score du nombre de procédures (histogrammes en orange), le score du délai (histogramme en vert) et coût (courbe en bleu) et le score associé au coût (courbe orange) qui a connu une augmentation suite à la diminution du coût de la procédure. A ce jour le délai est 20 jours ouvrables, à dater du dépôt du dossier pour les personnes en ordre de paiement de la taxe de bâtisse et le coût est de 1,8 USD/m².

Les réformes se déclinent comme suit :

La souscription obligatoire de la police d'assurance "chantier" comme élément préalable du dossier pour l'obtention du permis de construire

Simplification des procédures de demande du permis de construire de 9 à 6 : (i) dépôt et ouverture du dossier, (ii) instruction du dossier, examen ou analyse et descente sur terrain, (iii) taxation et ordonnancement (établissement note de frais et note de perception), (iv) paiement à la banque et apurement par le comptable public, (v) préparation du permis de construire et transmission du dossier pour signature, (vi) octroi du permis de construire au propriétaire.

Délégation effective de la signature du Permis de construire à l'Administration, soit au Secrétaire Général à l'Urbanisme et Habitat pour les immeubles relevant de la compétence des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées.

Suppression des frais administratifs et techniques dans la délivrance du permis de construire

Renforcement de l'aspect qualité dans la délivrance du Permis de construire par l'introduction d'un délégué du Secteur Privé (Société des Architectes du Congo) au sein de la Commission Technique d'Analyse des dossiers de demande des permis de construire.

Amélioration de l'aspect qualité dans la délivrance du permis de construire en instituant la délivrance obligatoire d'un « certificat de conformité ».

Redynamisation de la Direction de l'Urbanisme et Habitat, aux niveaux national, provincial et local : (i) obligation d'effectuer un contrôle de conformité avant, pendant et après la construction

Délivrance du permis de construire endéans les 20 jours ouvrables, à dater du dépôt de son dossier complet

Augmentation du nombre des Divisions Urbaines à Kinshasa de 4 à 10

Réduction du délai de raccordement au réseau d'eau de 15 à 8 jours.

Instauration du régime des obligations des risques de construction

Instauration de l'assurance obligatoire des responsabilités décennales

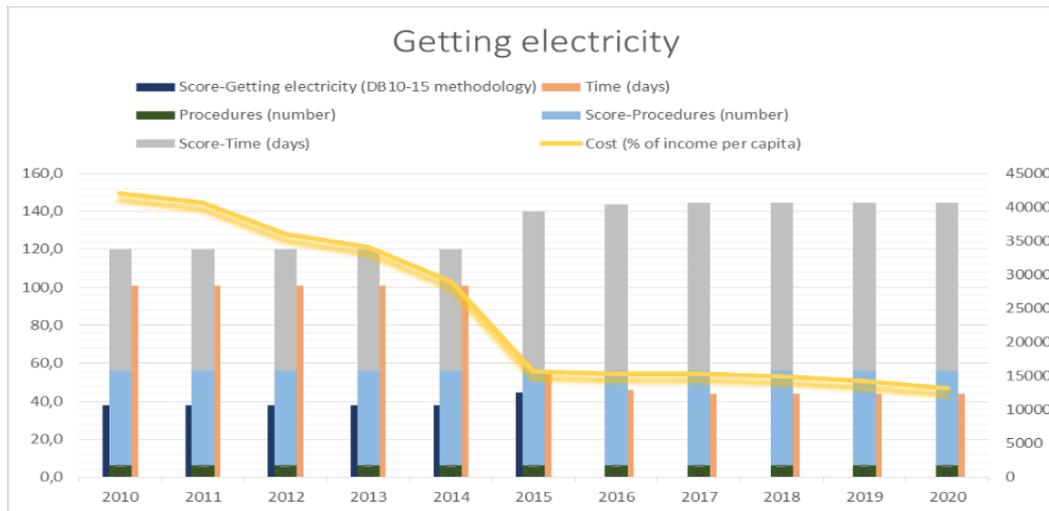
2.3. Du raccordement à l'électricité

Parmi les indicateurs associés au domaine de raccordement à l'électricité nous pouvons citer le nombre de procédures, le délai, le coût et les scores associés à ces indicateurs présentés.

Evolution des principaux indicateurs

Ci-dessous la présentation graphique de l'évolution de principaux indicateurs :

Principaux indicateurs du raccordement à l'électricité (2006-2020)



Source : Nos analyses, données "Doing Business", BD Banque Mondiale

Le nombre de procédures, le délai, le coût et les scores associés à ces indicateurs présentés sur ce graphique montrent l'amélioration dans le domaine de raccordement de l'électricité en RDC. En 2020, le délai est de 18 jour et le coût varie d'une cabine à une autre. Toutefois, la caution à payer est intégrée dans les 3 premières factures, de consommations mensuelles d'énergie sous la rubrique « caution » et son paiement est échelonné sur 3 mois jusqu'à concurrence du montant dû.

Les réformes se déclinent comme suit :

Consolidation du Guichet Unique de traitement des dossiers de demande de raccordement à l'électricité moyenne tension mis en place au sein du Département de Distribution de Kinshasa de la SNEL ;

Consolidation de l'obligation de ne faire sa demande de raccordement à l'électricité moyenne tension qu'en ligne via le site web de la SNEL : www.snel.cd

Instauration de la transparence dans la fixation de la tarification ;

Amélioration de la qualité des services de la SNEL par l'implantation des compteurs intelligents (compteurs à télé-relève) et la mise à disposition des statistiques sur la durée et la fréquence des coupures et d'approvisionnement en électricité sur le site web de la SNEL.

Mise en place des mécanismes de suivi exhaustif sur le site web de la SNEL de la durée et de la fréquence des coupures d'électricité (l'Indice de Durée Moyenne des Interruptions de Service (IFMIS)).

Publication des barèmes relatifs au coût de raccordement à l'électricité sur le site web de la SNEL.

Mise en place d'une nouvelle tarification pour le paiement des factures de consommation d'électricité.

Mise en place d'un nouveau devis estimatif pour le raccordement à l'électricité ;

Mise en place d'un système de dispatching national en vue de diminuer la durée d'interruption d'électricité et le temps d'indisponibilité d'intervention lors d'une coupure en fourniture d'énergie électrique.

2.4. Du transfert des propriétés

Evolution des principaux indicateurs

Ci-dessous la présentation graphique de l'évolution de principaux indicateurs :
Principaux indicateurs du transfert des propriétés (2006-2020)



Source : Nos analyses, données "Doing Business", BD Banque Mondiale

Ce graphique montre l'évolution des principaux indicateurs liés à l'enregistrement des propriétés entre autres : le nombre de procédures, le temps (délai), le coût et le score attribué au coût. En 2020, le délai est de 15 à 21 jours, le coût est de 3% de la valeur vénale pour des nouveaux titres et 1,5% de la valeur vénale pour des contrats vieux de plus de 10 ans.

Les réformes se déclinent comme suit :

Réduction du délai de mutation immobilière à 15 jours ouvrables et réduction du nombre des procédures de 8 à 5.

Réduction du taux des droits proportionnels perçus à l'occasion de la mutation immobilière de 5 à 3 % de la valeur vénale de l'immeuble pour les nouveaux contrats et à 1,5 % pour les contrats de plus de 10 ans.

Réduction du coût de sécurisation des titres fonciers et immobiliers.

Suppression des frais administratifs.

Affichage obligatoire des procédures, délais et coûts des opérations dans les circonscriptions foncières.

Consolidation de la redynamisation et du renforcement des services contentieux du Ministère des Affaires foncières.

Fixation de délais stricts dans la résolution des litiges fonciers au niveau administratif (20 jours ouvrables après la descente sur terrain).

Augmentation du nombre des circonscriptions foncières dans la ville de Kinshasa de 5 à 10.

Mise à disposition des informations sur les procédures, délais et coûts de mutation immobilière dans les circonscriptions immobilières.

Couverture de la conservation foncière pour toutes les parcelles privées de la ville Province de Kinshasa.

Couverture de la conservation foncière pour toutes les parcelles privées du pays.

Obligation d'enregistrer toutes les ventes de biens immobiliers au registre foncier pour que ces transactions soient opposables aux tiers.

Egalité d'accès aux droits de propriété pour tous (célibataires, Hommes et Femmes mariées) dans le cadre du nouveau Code de la famille.

Numérisation progressive du cadastre foncier par la mise en place d'une base de données sécurisée, logée dans un serveur national (Mise en place du site du Ministère des Affaires Foncières contenant toutes les données des titres fonciers et immobiliers sécurisés en RDC (reformefonciere.net)

Mise en place d'une cellule spéciale en charge de traitement des dossiers de mutation à caractère commercial.

Création de nouvelles circonscriptions dans la Ville de Kinshasa.

Signature obligatoire des actes d'engagement par les conservateurs des titres immobiliers (non superposition des titres fonciers).

Affichage obligatoire dans les circonscriptions de tous les frais.

Extension du formulaire unique de déclaration des impôts, cotisations sociales et contributions patronales sur les rémunérations dus à la DGI, CNSS, INPP et ONEM aux moyennes entreprises.

Institution d'un Guichet Unique de déclaration et de paiement des impôts, cotisations sociales et contributions patronales sur les rémunérations dus à la DGI, CNSS, INPP et ONEM.

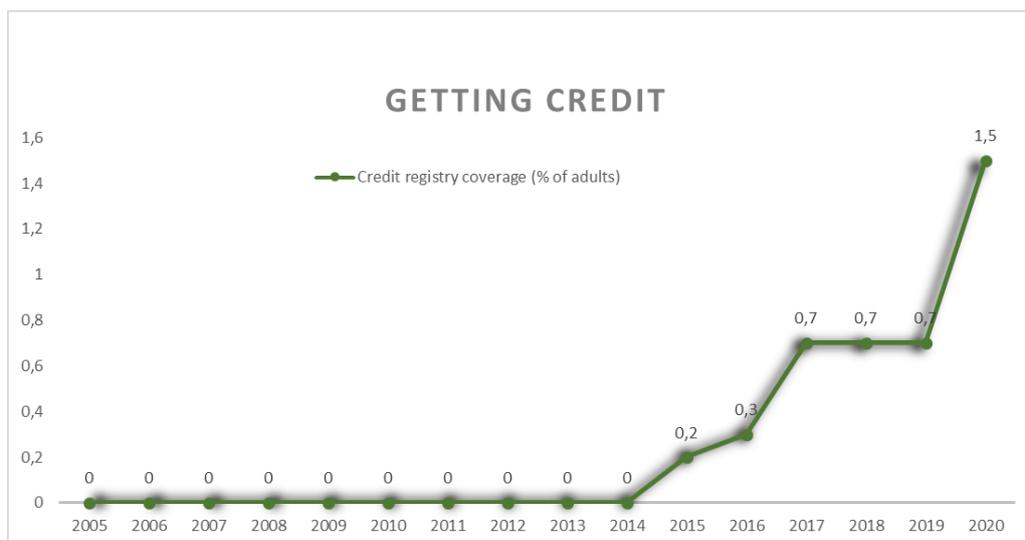
Mise en place d'une nouvelle loi moderne sur le régime de la sécurité sociale en RDC.

2.5. De l'obtention du crédit (prêt)

Evolution des principaux indicateurs

Le domaine d'obtention du crédit est particulier en RDC en raison de plusieurs indicateurs restés statique sur la période leur étude : le score d'obtention du crédit et l'indice de capacité des droits légaux. La couverture au registre de crédit est le seul indicateur ayant connu un accroissement majeur.

Ci-dessous la présentation graphique de l'évolution de principaux indicateurs : Evolution de la couverture au registre de crédit (% d'adultes) (2005 à 2020)



Source : Nos analyses, données "Doing Business", BD Banque Mondiale

Sur ce graphique, à partir de 2014 la couverture au registre de crédit a commencé à commencer à croître. Ce qui facilite l'accès au crédit aux acteurs à la quête du financement. En 2020, l'Indice de la fiabilité des droits légaux est de 6%, l'Etendue de l'information sur le crédit est de 3% et la couverture par les bureaux privés (% des adultes) : 1,5%

Les réformes se déclinent comme suit :

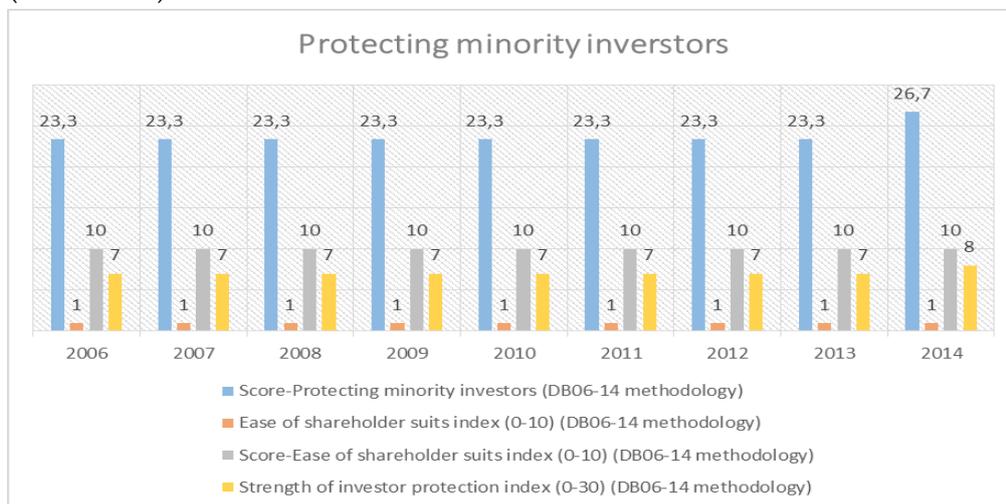
Mise en place d'un registre des sûretés mobilières.
 Enregistrement des sûretés mobilières de façon électronique au niveau du Guichet Unique de Création d'Entreprise.
 Mise en place des mesures d'application de la loi sur le crédit-bail.
 Extension de l'application « Isys-Ceri » de la Banque Centrale qui partage les informations en temps réel sur les demandeurs de crédit aux banques commerciales et institutions de micro finances.
 Mise en place du système national de paiement électronique ;
 Mise en place du système de paiement par mobile money ;
 Prise des mesures allant dans le sens de faciliter la création des comptes bancaires et favoriser l'accès au crédit.

2.6. De la protection des investisseurs minoritaires

Principaux indicateurs

Ci-dessous la présentation graphique de l'évolution de principaux indicateurs

Evolution des principaux indicateurs liés à la protection des investisseurs minoritaires (2006-2014)

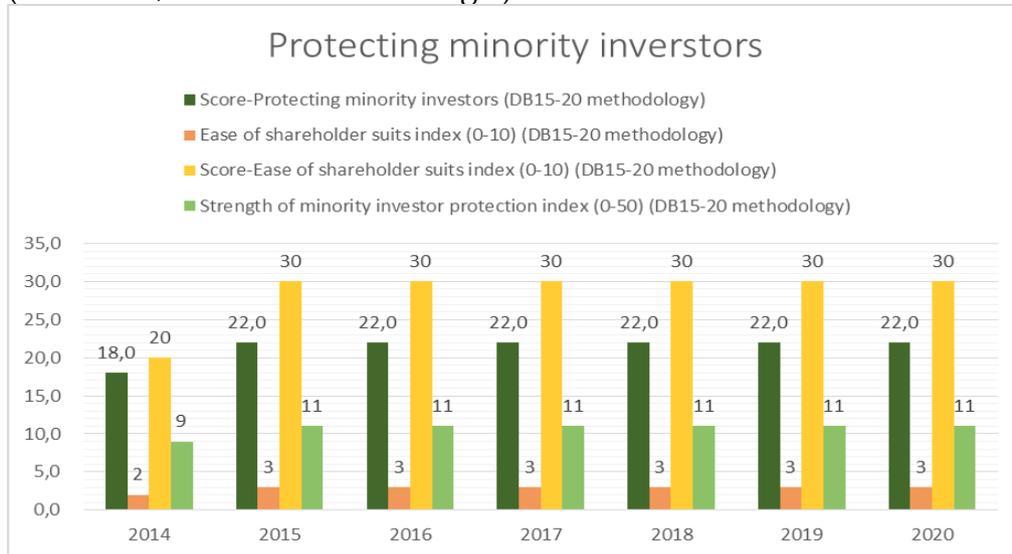


Source : Nos analyses, données "Doing Business", BD Banque Mondiale

Le score de la protection des investisseurs minoritaires, l'indice de facilité des poursuites d'actionnaires, le score de l'indice de facilité des poursuites d'actionnaires et la capacité de l'indice de protection des investisseurs présentés sur ce graphique sont statiques de 2006 à 2014 ; Une légère amélioration est à constater pour le score de la protection des investisseurs minoritaires en 2014.

De 2015 à 2020, la Banque Mondiale a changé de méthodologie de calcul de ces indicateurs.

Evolution des principaux indicateurs liés à la protection des investisseurs minoritaires (2014-2020, nouvelle méthodologie)



Source : Nos analyses, données "Doing Business", BD Banque Mondiale

Avec la nouvelle méthodologie de calcul de la banque Mondiale, le score de la protection des investisseurs minoritaires, l'indice de facilité des poursuites d'actionnaires, le score de l'indice de facilité des poursuites d'actionnaires et la capacité de l'indice de protection des investisseurs présentés sur ce graphique commencent avec des scores faibles en 2014, augmentent un peu plus et restent statiques de 2015 à 2020.

Les réformes se déclinent comme suit :

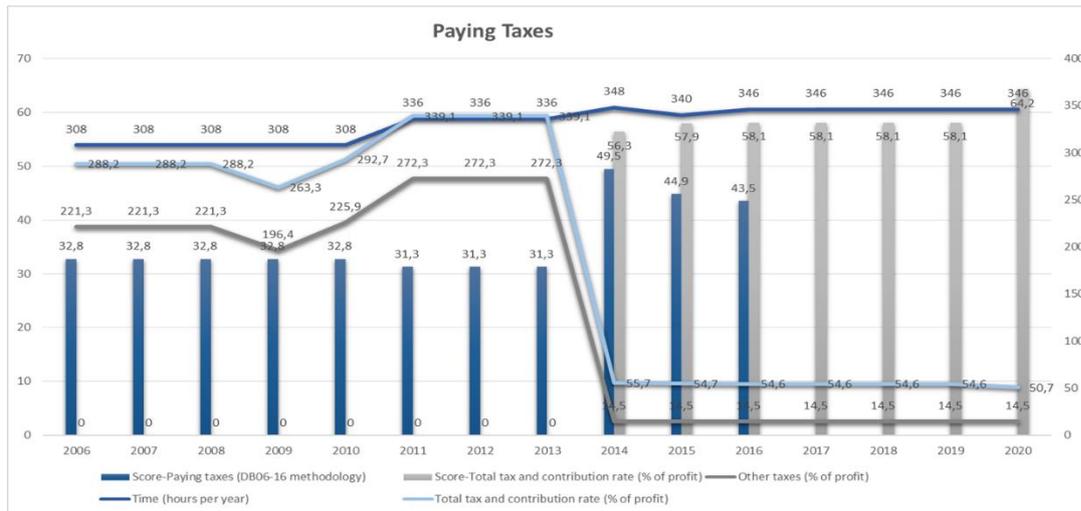
Adoption de la loi uniforme OHADA sur les sociétés commerciales et Groupe d'Intérêts Economiques, qui introduit des exigences supplémentaires d'approbation et de divulgation pour les transactions entre parties liées et permet de poursuivre les administrateurs lorsque de telles transactions nuisent à l'entreprise.

Introduisant des exigences plus strictes en matière de divulgation des opérations entre parties liées au conseil d'administration et en permettant aux actionnaires d'examiner les documents relatifs aux transactions entre parties liées et aux nominations des vérificateurs pour effectuer une inspection de ces opérations.

2.7. Du paiement des taxes et impôts

Principaux indicateurs

Ci-dessous la présentation graphique de l'évolution de principaux indicateurs Evolution des principaux indicateurs liés au paiement des taxes et impôts (2006-2020)



Source : Nos analyses, données "Doing Business", BD Banque Mondiale

Dans le graphique ci-haut, le score du paiement de taxe, le total de taxes et taux de contribution ainsi que d'autres taxes en % du profit, ont connu des évolutions timides de 2006 à 2013. Au cours de 2014, ces indicateurs connaissent des améliorations énormes tel que montré sur le graphique. Le score du paiement de taxe a cessé d'être renseigné en 2016 par la Banque Mondiale. Le score du total de taxes et taux de contribution introduit en 2014 montre une amélioration de 56,3/100 en 2014 à 64,2/100 en 2020. L'indicateur du temps en heures par an est resté dans l'intervalle de 300h/an à 350h/an de 2006 à 2020.

En 2020, le nombre de paiements (nombre par année) est de 52 à 30, le délai (heures par année) de 346 à 240 ; le total à payer par année (% du bénéfice brut) : de 54% à 46 et l'Impôt sur les profits (%) : 27 à 24%.

Les réformes se déclinent comme suit :

- Institution des télé-procédures, plus particulièrement la télé déclaration.
- Réduction du taux des pénalités de 4 à 2 % d'intérêts moratoires par mois.
- Rationalisation des interventions des administrations fiscales auprès des contribuables.
- Rationalisation de la fiscalité et de la parafiscalité centrale et provinciale par la publication de la nouvelle nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances du Pouvoir Central, des Provinces et des Entités Territoires Décentralisées.
- Sursis de paiement des droits contestés, à condition d'avoir payé au moins 10% du montant total contesté.

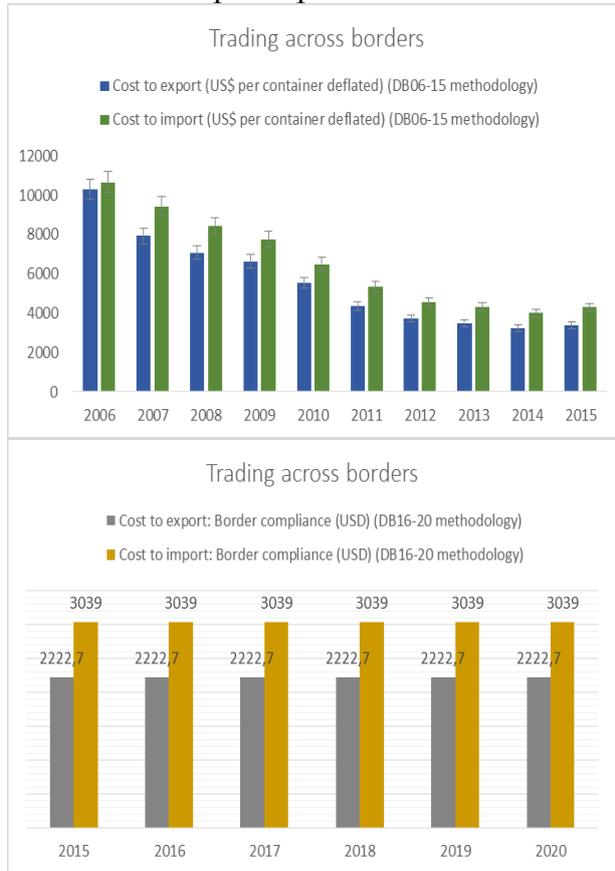
2.8. Du commerce transfrontalier

Principaux indicateurs

Le domaine du commerce transfrontalier regorge plusieurs indicateurs comme le score du commerce transfrontalier, le délai d'importation avec son score, le score de conformité documentaire (heures) ; le coût d'exportation : conformité des frontières (USD) avec son score, le coût d'importation : conformité des frontières (USD) avec son score, le score du coût (USD) par conteneur dégonflé et aussi les documents à exporter (nombre) avec son score.

Pour cette étude, nous allons nous intéresser au coût à l'importation et à l'exportation.

Evolution des principaux indicateurs liés au commerce transfrontalier



Source : Nos analyses, données "Doing Business", BD Banque Mondiale

Les deux graphiques ci-dessus, montrent l'évolution des coûts à l'exportation et à l'importation sur la durée d'étude. A gauche, il est à constater une baisse non proportionnelle des coûts par conteneur dégonflé à l'exportation et à l'importation de 2006 à 2015. A droite les coûts pour la conformité resté statique : 2222,7USD à l'exportation et à 3039USD à l'importation entre 2015 et 2020.

Cependant, en 2020, en respect des procédures de commerce transfrontalier, le délai.

Les réformes se déclinent comme suit :

Opérationnalisation effective de la plateforme électronique de la Société d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur (SEGUCE). Les opérations ci-après y sont effectuées : (i) inscription de l'entreprise au sein de la plate-forme électronique de la SEGUCE, (ii) formation gratuite à la disposition de l'entreprise , (iii) remise d'un identifiant personnel à l'entreprise pour lui permettre de se connecter à tout moment à la plate-forme électronique de la SEGUCE via connexion internet ou par réseau privé , (iv) création du dossier dans le Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur par le remplissage de toutes les demandes des autorisations ministérielles en ligne et des licences modèles IB (importation des biens), (v) paiement de tous les frais dans toutes les 18 banques de la RDC via le bordereau de versement unique, (vi) obtention des différents permis requis pour le dédouanement (AV, FERI/FERE/AD, Lot prêt, Autorisations ministérielles).

Accessibilité à la plate-forme électronique dématérialisée du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur 24/24h.

Mise en place d'un nouveau Code des accises en République Démocratique du Congo. Interfaçage du logiciel Sydonia Word de la douane avec la plateforme électronique de la SEGUCE.

Accès au logiciel Sydonia Word de la douane via internet et mise en place d'un réseau autonome de la DGDA.

Mise en place du système de suivi électronique de la cargaison en transit et autres marchandises (CVTFS).

Implantation des panneaux signalétiques aux postes frontaliers et affichage de la grille tarifaire dans tous les postes.

Renforcement du monitoring des applications pour une détection rapide des incidents.

Mise en place d'un système automatisé de la douane.

Interfaçage et interconnexion entre la plate-forme électronique de la SEGUCE et le Logiciel Sydonia Word de la Douane

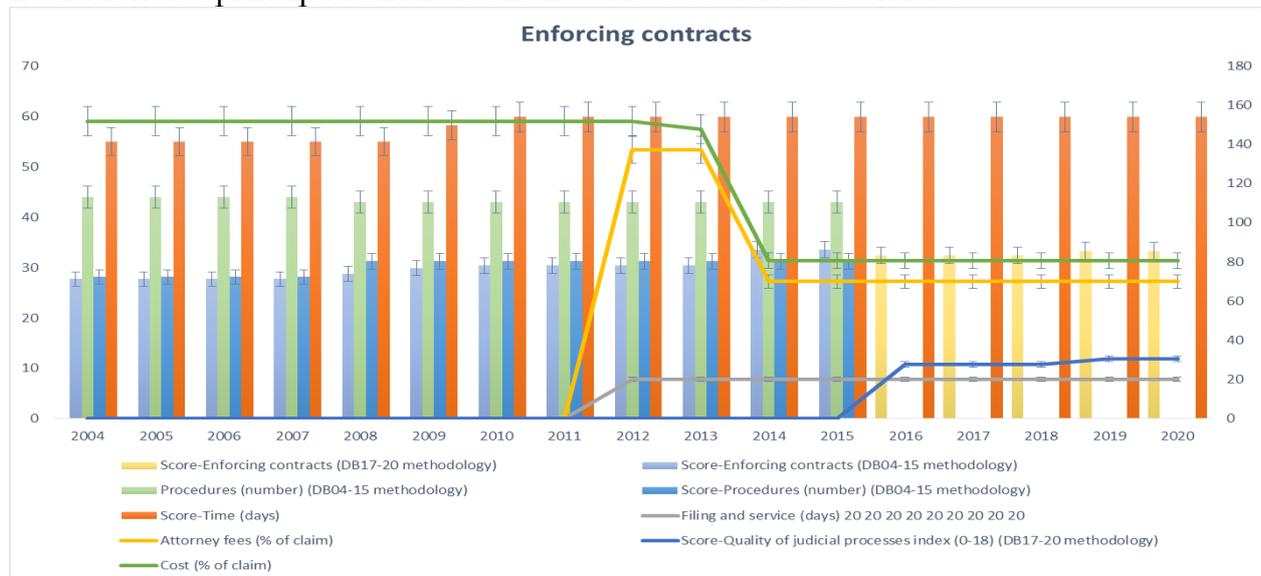
Suppression de toutes les barrières illégales dans le trafic maritime, fluvial, lacustre et routier.

2.9. De l'exécution des contrats

Principaux indicateurs

La Banque Mondiale évalue le domaine d'exécution des contrats sur plus de dix indicateurs dont le temps d'exécution (jours), le procès et jugement (jours), l'exécution du jugement (jours); les procédures (nombre), les frais d'avocat (% de la réclamation), le coût (% de réclamation), le dépôt et signification (jours), la qualité de l'indice des processus judiciaires, les frais de justice (% du sinistre), la gestion de cas, le règlement alternatif des différends la structure et procédures judiciaires et les frais d'exécution.

Evolution des principaux indicateurs liés à l'exécution des contrats



Source : Nos analyses, données "Doing Business", BD Banque Mondiale

Les indicateurs présentés dans le graphique ci-haut sont stables de 2004 à 2013. Il est à noter que la méthodologie de calcul de certains indicateurs n'est pas restée identique pendant la période d'étude. En 2020, le délai (jours) est de 610 à 300 jours, les

significations des actes introductifs d'instance : de 20 à 15 (% du sinistre), l'audience et jugement : de 300 à 240 jours, l'exécution du jugement : de 290 à 250 jours, le coût (% de créance) : de 80 à 60, les frais d'avocat : de 70 à 50 (%), les dépenses judiciaires : de 7,8 à 5,8, les frais d'exécution : de 2,8 à 1,8, la qualité des procédures judiciaires (0-18) : de 7 à 12, la gestion des affaires (0-6) : de 0,5 à 3, les modes alternatifs de règlement des litiges (0-3) : de 2 à 3.

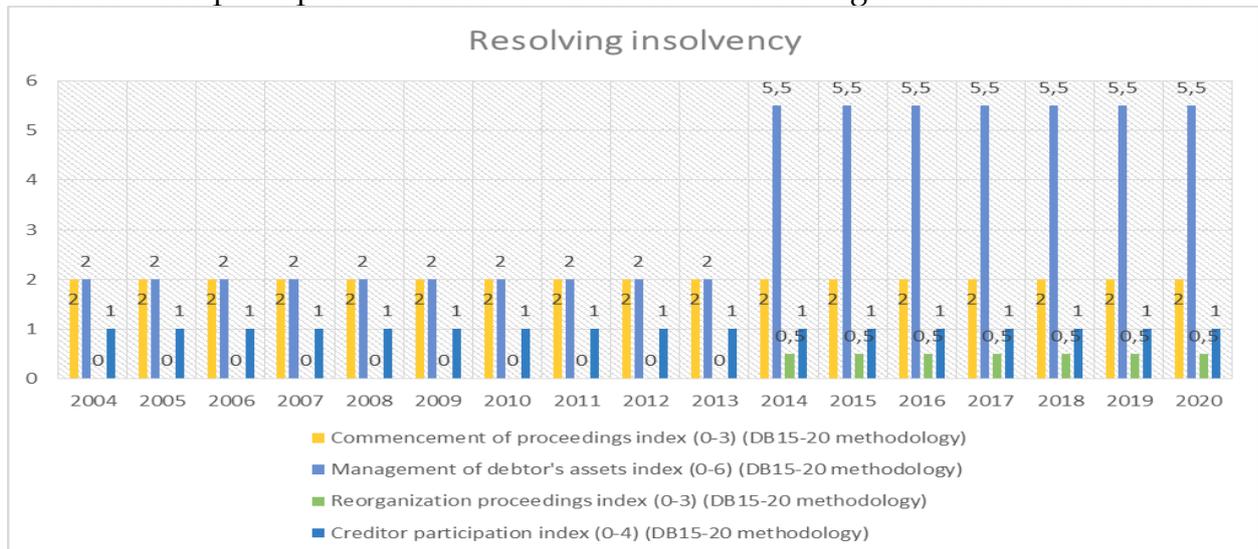
Les réformes se déclinent comme suit :

- Détermination de l'autorité compétente chargée d'apposer la formule exécutoire sur les arrêts de la CCJA
- Mise en application du Droit OHADA par le renforcement des capacités ;
- Formation des magistrats, du personnel judiciaire et des professionnels de droit ;
- Distribution des Codes verts aux magistrats, personnel judiciaire, administrations et services publics ;
- Mise en place de tribunaux de commerce à Kinshasa et dans toute l'étendue du territoire national (Gombe et Matete), etc
- Adhésion à la Convention de New-York sur l'exécution des sentences arbitrales rendues à l'étranger ;
- Adoption et promulgation de la Loi portant modalités d'application du Droit Ohada en RDC.

2.10. Du domaine du règlement de l'insolvabilité

Principaux indicateurs

Ci-dessous la présentation graphique de l'évolution de principaux indicateurs Evolution des principaux indicateurs liés au domaine du règlement de l'insolvabilité



Source : Nos analyses, données "Doing Business", BD Banque Mondiale

L'indice d'ouverture de procédure, l'indice de gestion des actifs du débiteur, l'index des procédures de réorganisation et l'indice de participation des créanciers sont entre autres principaux indicateurs du règlement de l'insolvabilité qui sont présentés sur ce

graphique. Cependant, il est à constater qu'à constater qu'ils n'ont pas connu une variation conséquente sur toute la période d'étude (2004-2020)

Les réformes se déclinent comme suit :

Rappel obligatoire du respect des procédures à suivre par les entreprises en difficulté en RDC en conformité à l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux procédures collectives d'apurement du passif ;

La République démocratique du Congo a facilité le règlement de l'insolvabilité en adoptant la loi uniforme de l'OHADA organisant des procédures collectives pour effacer les dettes. La loi permet à un débiteur insolvable de déposer une demande de règlement préventif, de recours juridique ou de liquidation et établit des règles claires sur les étapes et les procédures pour chacune des options disponibles ;

La République démocratique du Congo a facilité la résolution de l'insolvabilité en introduisant une nouvelle procédure de conciliation pour les entreprises dans le domaine financier et une procédure simplifiée de règlement préventif pour les petites entreprises.

3. Discussions des résultats

De manière générale, la RDC arrive au bas du classement Doing Business de la Banque Mondiale (souvent dans les 10 dernières économies classées), avec ce que le Bureau américain des Affaires Commerciales qualifie d'un « climat des affaires très difficile ». Les conflits consécutifs, largement alimentés par des intérêts étrangers pour les richesses du pays, ont déstabilisé l'économie et les institutions étatiques (*Les Mauvaises Affaires de la Banque Mondiale en République Démocratique du Congo (RDC)*, 2014).

Cependant, les résultats des analyses montrent que sur les dix domaines évalués dans les rapports "Doing Business" de 2003 à 2020, la République Démocratique du Congo a enregistré une amélioration conséquente dans le domaine de la création d'entreprise, du traitement des permis de construire, du raccordement à l'électricité, de l'enregistrement des propriétés, de l'obtention du crédit (prêt) et du commerce transfrontalier avec la réduction du temps des procédures, des coûts et de la couverture au registre de crédit. Contrairement aux domaines de la protection des investisseurs mineurs, du paiement des taxes, de l'exécution des contrats et du règlement de l'insolvabilité où l'amélioration est presque non perceptible.

Ces résultats, accompagnés des réformes majeures adoptées, confirment les résultats d'Ilyes Zouari (2021), présentés dans l'actualité de la gestion et selon lesquels, la progression de l'Afrique subsaharienne francophone résulte notamment des nombreuses réformes accomplies par la majorité des pays en matière de diversification et d'amélioration de l'environnement des affaires. La RDC, comme certains pays francophones, a ainsi réalisé un bon considérable entre les classements de la Banque mondiale. Parmi ces pays il y a notamment le Togo (passé de la 162^e à la 97^e place), la Côte d'Ivoire (de la 167^e place à la 110^e place), le Sénégal (de la 154^e à la 123^e) ou encore le Niger (passé de la 173^e à la 132^e place) et qui talonne ainsi désormais le Nigeria (131^e), et fait largement mieux que l'Angola (177^e) ou encore que l'Éthiopie (classée 159^e, avant le début de la guerre civile) (Zouari I., 2021).

Ainsi, la RDC s'est inscrite dans une dynamique des réformes régulières en créant des structures à l'exemple de l'agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI) créée en 2009 pour contenir les facteurs non exhaustifs et évolutifs du climat des affaires car, selon El Moutaoukil AdelKader et al (2016), les facteurs non exhaustifs et évolutifs du climat des affaires interfèrent pour encourager ou décourager les investisseurs locaux et étrangers. De ce sens, un bon climat se caractérise par des coûts et des risques minimes et offre des perspectives de croissance et de développement pour les entreprises notamment les PME (EL MOUTAOUKIL A. et ZAROUAL F., 2016).

Conclusion

Dans cet article qui a porté sur le climat des affaires en République Démocratique du Congo, le but était de fournir au lecteur un décryptage succinct de l'évolution de l'environnement des affaires dans l'économie RD Congolaise. La démarche méthodologique quantitative a facilité le traitement des données secondaires issues des rapports Doing Business (2003-2020), l'inventaire des politiques économiques et sociales adoptées ainsi que l'analyse statistique des bases de données. Les résultats montrent que, sur les dix domaines évalués par la Banque mondiale, les domaines dans lesquels les indicateurs ont été sensiblement améliorés sont la création d'entreprise avec une réduction du temps et des coûts, le traitement des permis de construire avec la réduction des coûts, le raccordement à l'électricité avec la réduction des coûts, l'enregistrement des propriétés avec réduction des coûts, l'obtention du crédit (prêt) avec l'augmentation de la couverture au registre de crédit et le domaine du commerce transfrontalier avec la réduction des procédures ainsi que des coûts à l'importation et à l'exportation. Les domaines de la protection des investisseurs mineurs, du paiement des taxes, de l'exécution des contrats et du règlement de l'insolvabilité particulièrement, ont connu une amélioration presque non perceptible. Cette amélioration mérite d'être pérennisée. Cependant, d'énormes défis sont encore à relever par les autorités dans l'effectivité des politiques économiques. Ces dernières doivent s'appuyer sur les recherches scientifiques en tenant compte des enjeux actuels de la mondialisation et du numérique.

Références bibliographiques

- World Bank. 2020, *Doing Business 2020: Comparing Business Regulation in 190 Economies*. Washington, DC: World Bank. © World Bank. (En ligne), consulté le 13/3/2022. URL: <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/32436> License: CC BY 3.0 IGO."
- CARLIN Wendy & SEABRIGHT Paul. (2008). Apportez-moi un rayon de soleil : quelles parties du climat des affaires les politiques publiques devraient-elles essayer de corriger ? *Revue d'économie du développement*, 2008/4 (Vol. 16), p. 31-87. DOI : 10.3917/edd.224.0031. (En ligne) Consulté le 5/4/2022 à 20h17 URL :

<https://www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2008-4-page-31.htm>

- EDBM (Economic Development Board of Madagascar), 2020, Climat des affaires, (En ligne) Consulté le 30/4/200. URL : <https://edbm.mg/climat-des-affaires/#:~:text=Le%20climat%20des%20affaires%20est,le%20d%C3%A9veloppement%20de%20son%20activit%C3%A9>
- Ehuitché Tite Beke & Dieu-Donné Melagne N'guessan, 2013, *Climat d'Investissement et Performance Productive du Secteur Privé en Afrique de l'Ouest*, Dakar, Septembre 2013, Rapport de Recherche du FR-CIEA N° 55/13, Pg 5. (En ligne) consulté le 20/4/2022. URL : <https://www.issuelab.org/resources/34970/34970.pdf>
- EL MOUTAOUKIL, AbdelKader, ZAROUAL Fatima, « Climat des affaires et compétitivité des entreprises marocaines : Analyse comparative sur la base des résultats de DoingBusiness 2020 et de l'enquête HCP de 2019 », Revue "Repères et Perspectives Economiques", Vol. 5, N° 1 / mars 2021, pp 131-152. [En ligne] Consulté le 10/04/2022 0 17h05. URL : <https://revues.imist.ma/index.php/rpe/article/view/25755>
- INSEE, 13/10/2016, les indicateurs synthétiques du climat des affaires <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1514>, (En ligne), Consulté le 29/03/2022 à 19h48
- Les mauvaises affaires de la banque mondiale en république démocratique du congo(Rdc)*. (2014, October 4). Oaklandinstitute.Org (En ligne) , consulté le 6/5/2022. URL : <https://www.oaklandinstitute.org/les-mauvaises-affaires-de-la-banque-mondiale-en-re%CC%81publique-de%CC%81mocratique-du-congo-rdc>
- Olivier DARNÉ et Véronique BRUNHES-LESAGE, 2008, Pourquoi calculer un indicateur du climat des affaires dans les services ? in Bulletin de la Banque de France, p 27. (En ligne) Consulté le 28/4/2022. URL : https://www.researchgate.net/publication/227369714_Pourquoi_calculer_un_indicateur_du_climat_des_affaires_dans_les_services
- Zouari Ilyes, (2021). L'actualité de la gestion: Universités – Grandes Écoles – Entreprises – Institutions.... *La Revue des Sciences de Gestion*, 311, pp 27-38. (En ligne) Consulté le 6/5/2022. URL: <https://www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2021-5-page-27.htm>